



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 338-23

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Carole Thibeault, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Hugues, que lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 10 janvier 2023 le conseil a adopté le règlement numéro 338-23;

Règlement 338-23 décrétant l'exécution de travaux de construction d'une installation septique au 2046, 4^e rang et autorisant un emprunt au fonds général pour assumer le coût de ces travaux et imposant une compensation aux fins de pourvoir au remboursement de l'emprunt

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance dudit règlement au 171, rue Saint-Germain à Saint-Hugues, aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Hugues ce 2 février 2023

Carole Thibeault
Directrice générale et greffière-trésorière